

## COMMUNIQUE DE PRESSE

12 décembre 2023

### **Sécheresse 2022 : Bellerive non reconnue en état de catastrophe naturelle.**

Suite à des dégâts constatés sur son territoire, la Ville de Bellerive avait adressé le 22 septembre 2023 au Préfet de l'Allier, une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période allant du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 30 septembre 2022.

Le résultat de cette démarche est déclaré négatif par arrêté du 21 novembre 2023, publié au Journal Officiel du 10 décembre 2023 : *« L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données géotechniques et météorologiques. Le critère météorologique fixé par la circulaire n°INTE1911312C du 10.05.2019 n'est pas satisfait. »*

Vous pouvez consulter l'arrêté du 21 novembre 2023 : [Arrêté du 21 novembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)